

## Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical Du 11 décembre à 9 heures 30 Salle des Arts d'Azur– Le Broc

---

Secrétaire de séance : Arnaud PRIGENT

Membres en exercice : 62

Membres présents(es) ou représentés : 47

Dont Présents(es) : Andrée ALZIARI-NEGRE, Dominique ESTROSI-SASSONE, Monique CURE, Arnaud PRIGENT, Philippe HEURA, Anthony SALOMONE, Sandrine GAIDON, Roland HUTTIER, Yves PASCAL, François RANDAZZO, Mme GACHET, Bruno ROUGANNE, Claudia WOLFF, Martine SEGHI, Anne GIUJUZZA, Sandrine MOSCONI, Eric MELE, Monique CURE, Denis FISSORE, Yves PASCAL, Florence BONNARD, Dominique SICARDOU

Dont Pouvoirs : Christian ZETTA donne pouvoir à Arnaud PRIGENT, Patrick CALEGARI donne pouvoir à Sandrine GAIDON, Thibault DESOMBRE donne pouvoir à Claudia WOLFF, Florence DALMASSO donne pouvoir à Martine SEGHI, Jean-Marc MACARIO donne pouvoir à Eric MELE, Jean-Pierre LAUGIER donne pouvoir à Denis FISSORE, David VARRONE donne pouvoir à Dominique ESTROSI-SASSONE, Marc MALFATTO donne pouvoir à Monique CURE, Gérald LOMBARDO donne pouvoir à Andrée ALZIARI-NEGRE, Jérôme VIAUD donne pouvoir à Andrée ALZIARI-NEGRE, Vincent GIOBERGIA donne pouvoir à Arnaud PRIGENT, Alain BARBAGLI donne pouvoir à Anthony SALOMONE, Caroline CAPE donne pouvoir à Yves PASCAL, Nicole HAMES donne pouvoir à Mme Renée-Paule GACHET, Joelle CECCARINI donne pouvoir à Philippe HEURA, Bénédicte BEDEL donne pouvoir à Mme Renée-Paule GACHET, Marie-Christine PEROUTOU-BAGNIS donne pouvoir à Yves PASCAL, Serge MAUREL donne pouvoir à Claudia WOLFF, Laura MILLO donne pouvoir à Bruno ROUGANNE, Myriam NOCERA donne pouvoir à Martine SEGHI, Marc MALFATTO donne pouvoir à Anne GIUJUZZA, Liliane CASTAGNOLI donne pouvoir à Denis FISSORE, Maxime FERRERO donne pouvoir à Bruno ROUGANNE, René AUDIBERT donne pouvoir à Philippe HEURA, Joelle BOLOT donne pouvoir à Eric MELE.

Absents-Excusés(es) : Charles-Ange GINESY, Alain SERVELLA, Vanessa SIEGEL (en visio, sans pouvoir), Jacqueline BOUYAC, Jennifer SALLES-BARBOSA, Jean-Bernard MION, Claude CEPPI, Gilbert HUGUES, Stéphane AUGIER, Nicole CIMBE, Michèle BELLERY, Annie DUVAL, Joel BARRIERE, Serge BERENGER, Didier GASTAUD, Céline LEGAL-ROUGER, Jean-Marc DELIA, Gilles PIERRET, Geneviève PIERRAT, Stéphane MAILLARD.

Equipe technique : Sylvie BENAÏM, Conseillère Technique Département des Alpes-Maritimes-Maya VITORGE, Chargée de mission Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur- Elisabeth GALLIEN, Directrice du PNR - Renaud DUMAS, Directeur Adjoint du PNR - Patricia PERARD, Assistante Administrative – Sylvie DAVILLER, Chargée de mission Communication et Evènementiel du PNR- René PERIER, membre du Conseil du développement du PNR -Pierre FABRE, membre du Conseil du développement du PNR, - Philippe ARDISSON, Responsable Financier du PNR.

L'an deux mille vingt, les onze décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 1 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Arts d'Azur- Broc, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Le maire de Broc accueille chaleureusement l'assemblée ; il tient à remercier les présents sur place ainsi que les personnes à distance.

## Rappel ordre du jour :

- Présentation du Conseil de Développement dont projection du film « une envie de territoire »
- **Débat d’Orientation Budgétaire dont Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences**
- **Délibérations liées aux projets :**
  - Création d’un poste en contrat de projet – Stratégie locale opérationnelle de développement forestier
  - Création d’un poste en contrat de projet – Structuration des avis du Parc
  - Convention avec la Fédération des Parcs pour une opération pilote « Co-propriétés à bio-diversité positive
  - Candidature à l’appel à projet régional « Ensemble pour une nature zéro déchet plastique 2021 »
  - Candidature à l’appel à manifestation d’intérêt SEQUOIA – ACTEE2 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (économe de flux), sous réserve de partenariat
  - Convention partenariat Réserve Internationale de Ciel Etoilé
- **Délibérations administratives :**
  - Budget supplémentaire
  - Autorisation spéciale d’ouverture de crédits d’investissement pour l’exercice 2021
  - Demande de subvention de l’Etat pour l’ingénierie PNR 2021
  - Adoption du règlement intérieur suite au renouvellement de la mandature
  - Actualisation du tableau des élus référents (pour la désignation au SAGE Siagne et au Comité régional de la Biodiversité)
  - Actualisation de la délibération instituant le RIFSSEP (Régime Indemnitaire des agents), suite aux nouveaux décrets parus pour la filière technique
- **Présentation des décisions prises par délégation du Bureau au Président**
- **Questions diverses**

## I. Présentation du Conseil de Développement

### A. *Introduction du Président*

Concrètement c’est une association loi 1901 composée de citoyens bénévoles et représentants d’associations du territoire dotée d’une gouvernance.

Le CDD dans le dispositif du parc : Aux côtés du conseil scientifique, le conseil de développement constitue un des 2 organes consultatifs du parc.

Les actions du CDD c’est la relation au territoire, l’accompagnement de l’équipe technique et les réflexions, études et productions du CDD.

## **B. Préambule CDD – Diaporama détaillé en annexe et sur le site du Parc**

La relation au territoire c'est d'animer le réseau de membres actifs avec des réunions publiques dans les villages. Ces réunions constituent un outil d'information sur le parc et ses actions. Faciliter les relations entre les instances du parc et les citoyens, les associations et les acteurs économiques du territoire.

Grâce à ces débats publics 4 points ont été abordés en particulier en 2020 : la réforme territoriale, l'énergie renouvelables, grands débats locaux, et la politique agricole commune-PAC.

Ceux qui nous amènent à des études et démarches expérimentales avec l'appui des stagiaires trois thèmes :

- Paysages, Agriculture, Habitat

Les réflexions études et production du CDD exemple d'action en 2015 : L'Estéron, l'eau en partage ainsi que la réalisation de vidéos comme exemple le film que nous allons regarder « Une envie de territoire »

## **C. Projection d'une version courte du film « une envie de territoire »**

## **D. Le Projet de programme d'action 2021**

René PERIER présente les priorités au nombre de trois :

1/ Renforcement de l'encrage aux territoires, animation territoriale (dans les limites du covid).

2/ L'avenir de l'agriculture sur le PNR au regard des enjeux climatiques et écologiques.

3/ Transitions énergétiques.

+ L'accompagnement des actions de l'équipe technique du syndicat mixte dans l'agriculture, le foncier, la forêt, le tourisme...

+ les actions permanentes et l'administration générale du CDD : secrétariat général, gestion de messagerie, comptes rendus ; gestion du salarié en CDI à temps partiel ; Tutorats des volontaires en services civiques et les stagiaires ; comptabilité gestion courante de la trésorerie et la recherche de financements.

## **II. Déroulement de la séance**

Le Président Eric MELE désigne Arnaud PRIGENT comme secrétaire de séance et déclare que le quorum est atteint ; le compte rendu du 22 août 2020 est adopté en l'absence de réserves émises.

### **A. Débat d'orientation budgétaire, dont gestion prévisionnelle des emplois et compétences**

Eric MELE précise que la durée de vie d'un parc est de 15 ans, c'est une cavalerie légère il est difficile de générer des emplois permanents. La durée des missions est temporaire et n'est pas en adéquation avec la législation française. Elle n'est pas adaptée au Parc, il y a une partie de l'effectif qui est « stable » le patrimoine, la Direction, la

comptabilité, le secrétariat nous sommes parfois obligés d'engager une personne mais qui n'est pas fonctionnaire car la durée du Parc est déterminée. Il faut trouver un bon équilibre pour éviter la précarité, proposer un cadre pour harmoniser l'emploi dans le parc. Dans sept ans il faudra renouveler la charte : ce sera une nouvelle ambition.

La directrice Elisabeth GALLIEN présente les spécificités d'un parc : pas de fiscalités propres, les ressources propres sont les cotisations statutaires des partenaires soit 900 000€ + 100 000 euros de l'Etat soit un budget d'un 1 million à ne pas dépasser.

La mobilisation de subvention au bénéfice du territoire nécessite une avance de trésorerie qui devient un « fond de roulement ».

Ce budget majoritairement de fonctionnement sur le plan comptable est cependant un investissement pour le territoire qui réside majoritairement dans l'appui technique et la mise en réseau de l'animation, sensibilisation, éducation.

Nous avons un jeune parc construit dans un contexte d'intercommunalités fortes > « Petit » parc par le budget comparé aux autres parcs de la région sud ; rôle de rouage entre les acteurs au service de la charte ainsi que les contraintes conjoncturelles.

Depuis 2017 diminution des lignes budgétaires dédiées aux actions du PNR. Le taux de subventions 100%>80%>50% il y a un besoin d'auto-financement accru. Nous avons recours aux subventions européennes c'est une avance sur la trésorerie. Nous vivons en 2021 une période de transition entre 2014-2020/2021-2027.

Elisabeth GALLIEN Directrice du PNR, précise bien qu'il n'y a pas d'indexation des cotisations statutaires sur le coût de la vie : glissement vieillesse technicité sur la masse salariale soit 1.5%> 10 000 €/an. Le coût de la vie sur les frais généraux : 1%>2200/an. L'effort est équivalent à 1/3 ETP, chaque année pour maintenir la capacité d'autofinancement ; c'est un effet ciseau identifié depuis 2016.

En 2020 et 2021, on assiste à un règlement de subventions pour lesquelles le Parc faisait l'avance de trésorerie depuis 2016 !

320 000€ perçus en 2020 au titre de dépenses antérieures ; 250 000€ vraisemblablement en 2021.

Pour LEADER, le programme est prolongé ; le projet de contrat de Parcs (décision Région du 18 décembre) apporte un taux de 50% à l'enveloppe budgétaire. Eric MELE ajoute que c'est une vraie opportunité pour coopérer avec les intercommunalités.

La Directrice Elisabeth GALLIEN continue l'explication du budget sur la proposition d'orientation budgétaire. L'équilibre se fait en consommant une part d'excédent issue du décalage entre les cotisations et la montée en charge des actions. Les ressources propres sont donc d'un 1 million d'euros par année, dans ce budget il y a la charge de la masse salariale, administrative, les chargés de missions, les titulaires, les contractuels, dont les postes mutualisés et l'indemnité des Présidents. Une indemnité est proposée pour les vice présidents (150 €)

Monsieur Philippe ARDISSON responsable financier du PNR prend la parole et précise que depuis 2 à 3 ans on essaye de ne pas augmenter les charges, c'est-à-dire faire face aux nouvelles charges à budget constant.

Il est proposé de mobiliser l'excédent antérieur reporté pour engager de nouveaux projets financés (ex : chargé de mission forêt qui sera financé à 80% pendant 2 ans), le maintien de postes pour ne pas perdre la compétence pendant la transition entre programmes contractuels (ex : chargé de projets Espace valléen), et l'autofinancement des actions. Comme chaque année, il est proposé de voter le budget avec des projets en sur-capacité vue la vision à 3 ans et de se donner RDV en milieu d'année : l'inertie et les impondérables, fait que depuis 2 ans, la régularisation se fait seule ; au besoin le comité syndical arbitre les priorités de fin d'année si tout se déroule sans accroc. Evite de faire des paris sur les projets susceptibles d'avancer ou non.

Le poste majeur c'est la masse salariale. 2020 : la Loi de modernisation de la fonction publique instaure les contrats de projets qui permettent aux petites collectivités de recruter à un haut niveau de compétence temporairement pour répondre à une mission spécifique avec échéance de 1 ans à 6 ans. Contrairement à un poste de contractuel au bout de 6 ans qui donne droit à un CDI.

Le Président insiste sur le fait de trouver un bon équilibre pour ne pas créer de précarité.

Madame la Directrice informe que le 12 janvier 2020 aura lieu une réunion pour discuter de ces questions sur la gestion des emplois et des compétences.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, remarques sur le débat d'orientation budgétaire.

La Déléguée de BOUYON Mme Renée-Paule GACHET : s'interroge sur La simulation à 3 ans qui montre que l'on perd le fond de roulement. C'est potentiellement le cas si on réalise tout le programme mais en effet, cf supra, RDV en milieu d'année pour arbitrer et si nécessaire retarder les projets pour rester dans l'équilibre d'un exercice réel qui ne dépasse pas la capacité annuel du territoire (et préserve une avance de trésorerie de 400 000€ ...C'est le cas depuis 3 ans). En 2017, nous avons supprimés des postes pour ré-équilibrer le budget. Cette année est favorable mais ne sera pas pérenne dans l'avenir surtout si on souhaite financer sur fonds propres les ambassadeurs > contrats de projets s'imposent sur des projets courts.

Le Président Eric MELE rajoute que le budget d'un Parc est différent d'un budget communal il faut trouver un bon équilibre les lignes de trésorerie nous permettent d'anticiper.

Monsieur Philippe ARDISSON, Responsable Financier du PNR : intervient pour préciser qu'après mandatement de la paie de décembre l'excédent autour de 600 000 € est bien confirmé, dans l'attente des résultats de clôture précis.

Le Président Eric MELE : tient à rassurer les Elus de BOUYON il n'y a pas de secret de budget : les 47 communes se partagent le budget d'1 million d'euros.

Mme Claudia WOLFF Elue de VENCE : pose la question quel temps l'agent passe à rechercher des subventions ?

Elisabeth GALLIEN Directrice du PNR : lui répond que les heures ne sont pas précisément comptabilisées ; que les renforts administratifs ces dernières années ont amélioré le temps passé des agents sur les projets mais que les financements européens prennent un temps inouï. Mais le retour sur « investissement » est aujourd'hui à la hauteur (un bilan des fonds mobilisés pour le territoire du PNR sera précisé en Février).

Mme Maya VITORGE, Chargée de mission Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur : sur le temps passé en ingénierie financière, il y a également une part d'aide des chargés de mission aux porteurs de projets du territoire. Du temps pour passer d'une idée intéressante à un projet viable c'est un gros investissement pour le territoire.

Le Président Eric MELE rajoute : le parc est en support des entreprises et des acteurs économiques plus que pour les communes.

Anthony SALOMONE Elu AIGLUN, questionne sur la gestion du mécénat ?... Elisabeth GALLIEN Directrice du PNR : les recettes sont marginales elles ne sont pas évoquées dans le DOB. Mais elles sont bien comptabilisées et affectées à des actions précises. Le plus gros mécénat obtenu est de 10 000 € pour un total de mécénat tout confondu inférieur à 20 000 € à ce jour. La pandémie a coupé la dynamique alors qu'elle commençait à prendre.

**Monsieur le Président Eric MELE et Elisabeth GALLIEN Directrice du PNR présentent les délibérations à l'assistance :**

Délibération 20-D-026 :

Création de poste pour un chargé de mission forêt pour animer les acteurs émergence de projets, accompagnement, la forêt 70% du territoire.

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-027 :

Projet de création de poste avec pour mission la « structuration des avis du parc » afin de lancer l'offre de recrutement après le vote du budget.

Groupe de 5-10 élus pour former une commission « avis » (urbanisme, atteinte au cadre de vie...).

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-028 :

Partenariat avec la Fédération des parcs pour une opération pilote « Co-propriétés à bio-diversité positive ».

Bruno ROUGANNE Elu Courmes : Des citoyens qui réalisent des jardins et qui pourraient être intéressés par cette approche. Impliquer ces personnes qui ont déjà un savoir-faire et réaliser un partenariat avec des pépinières.

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-029 :

Candidature à l'appel à projet régional « Ensemble pour une nature zéro déchet plastique 2021 »

Eric MELE Président : Idée de réseau d'épicerie zéro déchet.

Bruno ROUGANNE Elu Courmes : Le problème se sont les prix élevés des épiceries de village. (quel levier ? aide aux épiceries..).

Pierre FABRE membre du Conseil de développement du PNR : Trouve l'idée intéressante...

Elisabeth GALLIEN Directrice du PNR : S'interroger sur groupement d'achat, Commande à l'avance.

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-030 :

Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA-ACTEE- pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (économe de flux), sous réserve de partenariat.

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-031 :

Convention de Partenariat RICE

Maya VITORGE Chargée de mission Région Sud PACA : Dans l'association au suivi il manque le comité consultatif.

Eric MELE Président : **Délibération Ajournée**

Sylvie BENAÏM Conseillère technique département des Alpes Maritimes : Précise que le département doit adopter le 18 décembre 2020 cette convention et demande à recevoir les propositions de modifications qui pourraient être proposées. Elisabeth GALLIEN Directrice du PNR : Renaud DUMAS Directeur adjoint du PNR se rapprochera du département pour les tenir informés.

Délibération 20-D-032 :

Budget supplémentaire 2020. Il s'agit de menues régularisations néanmoins incontournables.

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-033 :

Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2021.

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-034 :

Subvention à l'ingénierie 2021- Demande de dotation annuelle à l'Etat.

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-035 :

Règlement intérieur du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-036 :

Désignation élus du bureau référents auprès des commissions internes et auprès de différentes commissions thématiques et autres représentations du PNR.

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

Délibération 20-D-037 :

Actualisation du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel, suite à la parution des textes qui manquaient pour une partie de la filière technique, et sous réserve de l'avis du Comité technique du CD-06 qui a eu lieu le 7 décembre (réponse pas encore reçue en date du 11 ; accord confirmé depuis).

**La délibération est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 12h15

Le secrétaire de séance,

Arnaud PRIGENT